



TRAVAIL - AFFAIRES SOCIALES
Section locale du NORD-LILLE
Immeuble « Le République »
77, rue Léon Gambetta
BP 665
59033 LILLE CEDEX



Lille, le 10 juillet 2009

Objet : Jours fériés, ponts et fermeture de la DDTEFP

Monsieur le Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Vous avez déterminé les jours de fermeture des services à l'occasion des ponts par note de service datée du 18 avril 2009 (référéncée D. D. – PM/BP n°2009-77).

Contrairement à la pratique habituelle et à l'usage ayant cours les années précédentes, vous avez également décidé unilatéralement qu'« aucune permanence ne sera[it] assurée » et que « Les agents ser[ai]ent donc invités à prendre une journée de congé ».

Nous vous rappelons, en effet, que nous nous sommes toujours prononcés en faveur du libre choix des agents en matière de détermination des dates et périodes de congés. Nous vous avons par ailleurs proposé à plusieurs reprises d'organiser une consultation du personnel et des organisations syndicales avant d'arrêter vos décisions.

Ainsi, le 16 avril 2007, en réaction à votre note du 13 avril, nous indiquions aux agents que « l'ensemble des organisations [avaient] demandé que la DD soit fermée au public mais non aux agents afin de permettre à chacun de déterminer le ou les jours de congés-RTT-6ème semaine-récupcrédit qu'il souhaite prendre, sans que l'administration le ou les lui impose. A cette occasion, la direction a réaffirmé la possibilité pour celles et ceux qui le souhaiteraient de venir travailler les jours de pont et que l'encadrement serait effectivement assuré ces jours-là. Nous souhaitons donc que cette décision soit clairement maintenue et pleinement appliquée. Puisqu'un encadrement sera mobilisé en cas de présence d'agents, il est selon nous inutile d'invoquer des risques liés au travail isolé et de "*conseiller fortement*" aux agents de prendre une journée... ».

Vous aviez alors répondu aux agents le 24 avril 2007 : « Après consultation prochaine des organisations syndicales, un questionnaire pourrait vous être transmis, relatif au 3 ponts de fin d'année pour recueillir votre avis »

Le 28 avril 2008, nous répondions à votre décision unilatérale du même jour de fermer les services en imposant aux agents de prendre une journée de congé le 2 mai 2008 : « cette fermeture obligatoire, et décidée de manière totalement unilatérale, n'est pas conforme à ce qui avait été négocié l'an dernier. Il avait alors été convenu entre la direction et les OS que les sites seraient fermés au public, lors des 'ponts' retenus par la préfecture de région mais que les agents pourraient venir travailler à des tâches non liées à de la réception de public. Cette règle avait été retenue pour 2007.

Pour ce qui est de 2008, il n'y a tout simplement pas eu de négociation entre la direction et les OS. Aucun relevé de décision écrit émanant du CTRI ou de l' 'équipe de direction' de la DDTE de Lille n'a été communiqué concernant cette question, que ce soit aux OS ou aux agents.

Face à cela, et en attendant l'ouverture d'éventuelles négociations, SUD Travail Affaires Sociales invite chaque agent à se déterminer, par rapport à la gestion de ces 'ponts', conformément à ce qui avait été décidé l'an dernier, et dont l'application n'avait pas posé de problème particulier ».

Le 30 avril 2008, vous renonciez d'ailleurs à imposer aux agents la prise de jours de congé pour les 2 et 9 mai 2008.

Nous nous étonnons donc de votre passage en force de cette année et du non-respect de l'engagement que vous avez pris à plusieurs reprises d'organiser un référendum en direction du personnel (comme vous l'avez d'ailleurs fait en son temps à Valenciennes, dont vous étiez le directeur départemental).

Nous vous demandons de bien vouloir suspendre vos décisions et d'ouvrir sans tarder les négociations avec les organisations syndicales. Dans cette attente, nous appelons les agents à se déterminer en fonction de leurs seuls impératifs et prévisions personnels.

Pour la section locale SUD Travail Affaires sociales
Alice COLET